

Commission Amiénois
Réunion du 17 Avril 2023

Présents : P. Candas, P. Fouré, J. Polet , R. Tetart

La commission adresse à Pierre Rivet un bon rétablissement suite à des problèmes de santé.

HOMOLOGATION

La commission homologue les rencontres des ¼ finale seniors et 1/8 finale jeunes (25/02) ainsi que les ¼ finales jeunes (08/04) déjà joués n'ayant donné lieu à aucune contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES

- **Match BERNAVILLE PROUVILLE 2 – FOUILLOY 2, Coupe D6 du 12/03/2023**

Réserve de FOUILLOY 2 sur la qualification et la participation des joueurs de BERNAVILLE PROUVILLE 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve recevable en la forme, sur le fond après vérification, il s'avère que BERNAVILLE PROUVILLE 2 n'a aligné aucun joueur ayant participé à la rencontre Millencourt 1 – Bernaville Prouville 1 du 5 mars.

La commission dit que l'équipe de BERNAVILLE PROUVILLE 2 n'a pas enfreint le règlement.

La commission entérine le score acquit sur le terrain, BERNAVILLE PROUVILLE 2 bat FOUILLOY 2 sur le score de 2 à 1.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de FOUILLOY.

RESTENT à JOUER chez les JEUNES

¼ Finale le mercredi 19 avril à 18 h 30 chez le 1^{er} club nommé

U15 : AMIENS RC – AMIENS PIGEONNIER (à rejouer suite à intervention des services de secours longue)

U18 : AMIENS AC – POIX BC

U18 : VAL DE SOMME U18 – DOULLENS

U18 : VAL DE SOMME 2 U17 – SAINS ST FUSCIEN/AILLY SUR NOYE

FMI Obligatoire - 1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

PROGRAMMATION DES 1/2 FINALES

- **Coupe D5** : le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00

AMIENS AF 2 – CARDONNETTE

CAMON 3 – VIGNACOURT

FMI Obligatoire - 3 arbitres par rencontre à la charge des 2 clubs

- **Coupe D6** : le dimanche 30 avril 2023 à 15 h 00

AMIENS PIGEONNIER 2 – BERNAVILLE PROUVILLE 2

FOUILLOY – PONT DE METZ

FMI Obligatoire - 3 arbitres par rencontre à la charge des 2 clubs

- **Coupe U15** :

AMIENS RC ou AMIENS PIGEONNIER – DOULLENS le 8 mai ou 18 mai 2023 à 16 h 30

SAINS ST-FUSCIEN/AILLY SUR NOYE – AMIENS AC le samedi 29 avril 2023 à 16 h 30

La désignation du terrain sera déterminée à l'issue des ¼ Finales

FMI Obligatoire - 3 arbitres par rencontre à la charge des 2 clubs

- **Coupe U18** : le samedi 29 avril 2023 à 16 h 30

VAL DE SOMME U18 ou DOULLENS – VAL DE SOMME 2 U17 ou SAINS ST FUSCIEN/AILLY SUR NOYE

AMIENS RC – AMIENS AC ou POIX BC

La désignation du terrain sera déterminée à l'issue des ¼ Finales

FMI Obligatoire - 3 arbitres par rencontre à la charge des 2 clubs

PROGRAMMATION DE LA FINALE

Le club de Lignières s'est porté candidat pour accueillir les finales.

Les 4 finales sont programmées le dimanche 11 juin sur la journée.

La désignation du lieu sera déterminée à l'issue des ½ Finales.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours (2 jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Le secrétaire de séance : Pascal CANDAS

Le Président
Philippe FOURÉ

